

Annexe 13 – Courriers de restitution des résultats individuels

Etude d'imprégnation par les dioxines

des populations vivant à proximité d'usines
d'incinération d'ordures ménagères

Etude
Dioxines

« Titre_Abrege » « Prenom »

« Nom »

« Adresse1 »

« Adresse2 »

« CP » « Ville »

Saint Maurice, le 10 Juillet 2006

« Titre »,

Au cours de l'année 2005, vous avez bien voulu participer à une étude nationale sur l'imprégnation par les dioxines, PCB (polychlorobiphényles), plomb et cadmium, des populations vivant à proximité d'usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), et nous vous en remercions. Dans ce cadre, des prélèvements de sang et d'urine avaient été effectués. Cette étude était menée par l'Institut de Veille Sanitaire en collaboration avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments à la demande du Ministère de la santé et des solidarités.

Comme convenu lors de l'enquête, nous vous transmettons vos résultats de dosages individuels relatifs au plomb et au cadmium. Le plomb et le cadmium sont des métaux que l'on retrouve dans l'environnement et l'alimentation. Ils sont notamment rejetés par les incinérateurs.

Le résultat de votre dosage de **plomb** dans le sang est de « résultats » $\mu\text{g/L}$.

Cette valeur est **supérieure à 100 $\mu\text{g/L}$** , valeur que le Comité Technique Plomb national recommande de ne pas dépasser. Bien que votre dépassement du seuil reste modéré, un médecin toxicologue mandaté par l'InVS prendra contact avec vous par téléphone afin de vous fournir les informations et recommandations nécessaires. Voici ses coordonnées :

Dr Robert Garnier

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris

Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg Saint Denis, 75010 Paris

Tél : 01 40 05 43 29 - Fax : 01 40 05 41 93 - e-mail : robert.garnier@lrb.ap-hop-paris.fr

Votre dosage de **cadmium** dans les urines indique un résultat **inférieur à 2 $\mu\text{g/g}$ de créatinine** et donc inférieur à 2,5 $\mu\text{g/g}$ de créatinine, valeur que le comité international JECFA recommande de ne pas dépasser. Aucune recommandation particulière ne vous est donc proposée. Votre résultat exact ne sera connu que vers la fin de l'année, en raison des vérifications de résultats d'analyses cadmium qu'il nous reste à entreprendre.

Vos résultats individuels concernant les **dioxines et PCB** vous seront adressés ultérieurement. En effet, il n'a pas été défini de valeur sanitaire à ne pas dépasser pour ces polluants. Ils ne sont donc pas interprétables, d'un point de vue sanitaire, au niveau individuel. Dans notre étude, le dosage des dioxines et PCB sert à connaître l'imprégnation moyenne d'une population vivant dans un certain environnement et à la comparer à celle de populations vivant dans des environnements différents. C'est pourquoi vos résultats ne vous seront transmis qu'à la fin de l'année accompagnés d'une synthèse des résultats de l'étude.

Une réunion publique locale sera par ailleurs organisée à cette même époque pour restituer l'ensemble des résultats dans le cadre d'un échange avec les participants de l'étude.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre participation et vous prie de croire, « Titre », à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nadine Fréry

Responsable de l'étude - Institut de Veille Sanitaire

PS : ces résultats seront transmis à votre médecin traitant si vous en avez exprimé le souhait lors de l'étude.

Institut de veille sanitaire
12 rue du val d'osne
94415 Saint-Maurice Cedex
www.invs.sante.fr



Agence Française sanitaire des aliments
27/31 avenue du général Leclerc
BP 19 - 94701 Maisons-Alfort
www.afssa.fr

Etude d'imprégnation par les dioxines

des populations vivant à proximité d'usines
d'incinération d'ordures ménagères

Etude
Dioxines

« Titre_Abrege » « Prenom »

« Nom »

« Adresse1 »

« Adresse2 »

« CP » « Ville »

Saint Maurice, le 10 Juillet 2006

« Titre »,

Au cours de l'année 2005, vous avez bien voulu participer à une étude nationale sur l'imprégnation par les dioxines, PCB (polychlorobiphényles), plomb et cadmium, des populations vivant à proximité d'usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), et nous vous en remercions. Dans ce cadre, des prélèvements de sang et d'urine avaient été effectués. Cette étude était menée par l'Institut de Veille Sanitaire en collaboration avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments à la demande du Ministère de la santé et des solidarités.

Comme convenu lors de l'enquête, nous vous transmettons vos résultats de dosages individuels relatifs au plomb et au cadmium. Le plomb et le cadmium sont des métaux que l'on retrouve dans l'environnement et l'alimentation. Ils sont notamment rejetés par les incinérateurs.

Le résultat de votre dosage de **plomb** dans le sang est de « résultats » $\mu\text{g/L}$.

Cette valeur est **supérieure à 100 $\mu\text{g/L}$** , valeur que le Comité Technique Plomb national recommande de ne pas dépasser. Bien que votre dépassement du seuil reste modéré, un médecin toxicologue mandaté par l'InVS prendra contact avec vous par téléphone afin de vous fournir les informations et recommandations nécessaires. Voici ses coordonnées :

Dr Robert Garnier

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris

Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg Saint Denis, 75010 Paris

Tél : 01 40 05 43 29 - Fax : 01 40 05 41 93 - e-mail : robert.garnier@lrb.ap-hop-paris.fr

Votre dosage de **cadmium** dans les urines indique un résultat **inférieur à 2 $\mu\text{g/g}$ de créatinine** et donc inférieur à 2,5 $\mu\text{g/g}$ de créatinine, valeur que le comité international JECFA recommande de ne pas dépasser. Aucune recommandation particulière ne vous est donc proposée. Votre résultat exact ne sera connu que vers la fin de l'année, en raison des vérifications de résultats d'analyses cadmium qu'il nous reste à entreprendre.

Vos résultats individuels concernant les **dioxines et PCB** vous seront adressés ultérieurement. En effet, il n'a pas été défini de valeur sanitaire à ne pas dépasser pour ces polluants. Ils ne sont donc pas interprétables, d'un point de vue sanitaire, au niveau individuel. Dans notre étude, le dosage des dioxines et PCB sert à connaître l'imprégnation moyenne d'une population vivant dans un certain environnement et à la comparer à celle de populations vivant dans des environnements différents. C'est pourquoi vos résultats ne vous seront transmis qu'à la fin de l'année accompagnés d'une synthèse des résultats de l'étude.

Une réunion publique locale sera par ailleurs organisée à cette même époque pour restituer l'ensemble des résultats dans le cadre d'un échange avec les participants de l'étude.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre participation et vous prie de croire, « Titre », à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nadine Fréry

Responsable de l'étude - Institut de Veille Sanitaire

PS : ces résultats seront transmis à votre médecin traitant si vous en avez exprimé le souhait lors de l'étude.

Institut de veille sanitaire
12 rue du val d'osne
94415 Saint-Maurice Cedex
www.invs.sante.fr



Agence Française sanitaire des aliments
27/31 avenue du général Leclerc
BP 19 - 94701 Maisons-Alfort
www.afssa.fr